

DUATHLON D'AUBAGNE

Règlement de l'épreuve

Dimanche 16 Mars 2025. Le règlement de la course est celui de la fédération française de Triathlon pour la saison 2025. Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît avoir lu le règlement et accepte les termes du contrat.

Article 1 : Participation

Tout concurrent prenant le départ du Duathlon d'Aubagne reconnaît avoir lu le règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

- Les inscriptions individuelles et des écoles de triathlon mais aussi le paiement ne s'effectuent exclusivement via le site eventicom.com ou <https://aubagnetriathlon.com/inscription>
- Limite des inscriptions **au plus tard le jeudi 13 mars 2025 à minuit.**

L'ensemble des épreuves est ouvert aux licenciés FFTRI et aux non-licenciés.

Les épreuves jeunes sont ouvertes à partir du mini poussin jusqu'aux benjamins.

Pas de relais.

Pièces à fournir au retrait du dossard :

→ Pour TOUS

Afin de récupérer leur dossard, les concurrents doivent justifier de leur identité **en présentant une pièce d'identité avec photo**

→ Pour les concurrents non licenciés

Lors de l'inscription sur Eventicom, le représentant légal devra répondre à un questionnaire de santé avant de valider l'inscription.

→ Pour les concurrents mineurs non licenciés FFTRI :

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale signée.

Article 2 : Droit d'inscription, quota de concurrents et catégories

Duathlon « Jeune » : **7€ (+2€ de pass compétition pour les non-licenciés FFTRI).**

- Quota de 350 participants sur l'ensemble des épreuves
- Pas d'inscription sur place

Article 3 : Matériels

Vélo :

- Les vélos doivent être placés correctement sur le matériel fourni par l'organisation.
- Les autocollants, fournis par l'organisation, doivent être placés sur le vélo de telle manière qu'ils soient parfaitement visibles des deux côtés. (Tige de selle)

Casque : Le casque à vélo doit être à coque dure et homologué (sans modification après fabrication). Il doit être porté avec la jugulaire attachée lorsque le concurrent va placer son vélo dans le parc à vélo, au niveau de la transition dans le parc à vélo et sur tout le parcours vélo.

Dossard :

- 1 seul dossard fourni par l'organisation. **Les compétiteurs devront impérativement porter leur dossard sur une ceinture porte dossard. Vente sur place de ceinture porte dossard au prix de 5EUR.**
- Les dossards ne doivent ni être pliés, ni coupés, ni cachés.
- Tout concurrent sans dossard à l'arrivée ne pourra être classé. Le N° des dossards est reporté sur l'étiquette Tige de selle et inscrit au feutre indélébile sur le concurrent à son entrée dans le parc à vélo.

Puce de chronométrage :

- Le chronométrage et la diffusion des résultats s'effectuent par l'organisation de la course.

Article 4 : Responsabilités et assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations)

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.